

PV de l'assemblée générale des délégués du 16 novembre à Cousset

1. Ouverture de l'assemblée

M. le Président, Fabien Gavillet, ouvre l'assemblée à 14h02 et salue les délégués des sociétés ainsi que les invités.

L'Assemblée n'ayant aucune remarque quant au mode de convocation et aux différents points du tractanda, M. le Président poursuit en saluant les personnalités présentes ainsi que les représentants de la presse et les remercie de leur présence. Il donne également la liste des personnes excusées.

2. Production musicale

Les jeunes musiciens de la P'tite Concorde, sous la direction de M. Sébastien Francey, nous ont accueilli en musique et nous font le plaisir de se produire une nouvelle fois, remerciés par M. le Président et chaleureusement applaudis par l'Assemblée. M. le Président remercie également la Concorde de Montagny-Cousset pour l'accueil et la parfaite organisation de l'assemblée et donne la parole à sa vice-présidente, Madame Elisa Marti.

3. Rapport des présences et désignation des scrutateurs

Le contrôle des présences s'est effectué lors de l'arrivée des délégués, en même temps que l'encaissement des cotisations et la remise des cartes de vote.

Sur les 86 sociétés membres de l'AFJM :

- 84 sociétés sont présentes avec 133 délégués.
- 1 société est excusée : La fanfare paroissiale de Fétigny-Ménières. Ils devront s'acquitter de l'amende d'un montant de CHF 100.-.
- 1 société est absente sans excuse : La société de musique de Morat. Ils devront s'acquitter de l'amende prévue d'un montant de CHF 200.-.

Dès lors, nous avons 133 voix, la majorité requise est ainsi de 67 voix.

Cinq scrutateurs sont désignés dans l'Assemblée (délégués des sociétés de La Cordiale de Neyruz, de la Caecilia de St-Aubin, de la Fanfare Paroissiale de Cugy-Vesin, de la société de musique de Treyvaux, de l'Echo du Glèbe d'Avry-Devant-Pont).

4. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal se trouve en format électronique sur notre site internet et n'est plus envoyé avec la convocation. Chaque société a reçu un lien par mail et un format papier est mis à disposition avant le début de l'Assemblée. Chaque société a donc pu en prendre connaissance.

Sans aucune remarque de l'Assemblée, le procès-verbal est approuvé. M. le Président remercie son auteur, notre secrétaire PV Delphine Maradan.

5. Rapport du Président cantonal

Annexe 1

6. Rapport du Président de la commission de musique

Annexe 2

M. le Président remercie la Commission de Musique et en particulier son président, M. Matthias Schwaller pour ses nombreuses années à la tête de celle-ci.

7. Rapport de la Caissière et de la société vérificatrice des comptes et approbation par l'Assemblée

Mme Aline Corpataux, caissière de l'AFJM, présente les comptes 2018-2019 de l'Association :

- Bilan AFJM
 - Somme des actifs : CHF 40'667.13
 - Somme des passifs : CHF 41'044
 - Perte de fortune : CHF 376.87

- Camp du Nouvel An
 - Perte de CHF 36.98

- Camp de Pâques
 - Perte de CHF 29.35

- Fête fédérale de Burgdorf
 - Perte de CHF 1'147.91

Les vérificateurs de la Concorde de Montagny-Cousset certifient avoir vérifié les comptes et contrôlé par sondage le compte de résultats. La comptabilité est régulièrement tenue et les écritures comptables sont dûment justifiées. Ils certifient également l'exactitude des pièces présentées. Ils proposent à l'Assemblée d'en décharger la caissière et le comité.

L'Assemblée approuve les comptes à l'unanimité et M. le Président remercie notre caissière Aline Corpataux pour leur parfaite tenue.

8. Fixation de la cotisation annuelle et des amendes

Le Comité Cantonal propose de maintenir la cotisation annuelle à CHF 50.00 par section membre. Cette proposition est acceptée par votation.

Le Comité Cantonal propose également de maintenir le montant de CHF 100.- pour les sociétés excusées par écrit avant le début de l'Assemblée ainsi que le montant de CHF 200.- pour tous les autres cas. Cette proposition est également acceptée par votation avec 4 avis contraires et une abstention.

9. Désignation du lieu de la prochaine assemblée et nomination de la société vérificatrice des comptes

La Société de Musique de « Les Martinets » de Cottens confirme sa candidature pour l'organisation de notre prochaine Assemblée, ainsi que pour la vérification des comptes. L'Assemblée accepte cette proposition par acclamation.

La prochaine Assemblée ordinaire aura donc lieu le samedi 7 novembre 2020, organisée par la société « Les Martinets » de Cottens.

La Société de Cottens recevra un défraiement de CHF 300.- par l'AFJM, en plus du bénéfice réalisé par leur soin à la buvette ou via d'autres ventes durant l'Assemblée.

10. Admissions, démissions et exclusions

M. le Président rappelle que pour que le feuillet vert soit valable, il doit être au nom de la société mère, soit la société d'adulte qui est affiliée à la SCMF. C'est pourquoi la société membre de l'AFJM doit être la société d'adulte et non l'ensemble de cadets. Cependant, les membres ont le libre choix quant à l'adresse et les coordonnées de correspondance de la société.

Les regroupements de Jeunes, qui sont membres de l'AFJM, n'ont aucune influence sur les feuillets verts. Dans la plupart des cas, ces regroupements ont rejoint l'AFJM afin d'obtenir plus facilement les informations pour les différentes manifestations de notre Association.

Cette année, il n'y a pas d'exclusion.

Il y a cependant deux démissions. Il s'agit de la Harpe de Domdidier et la Sainte-Cécile de Dompierre-Russy. Après 7 années passées à jouer ensemble, ces deux sociétés ont décidé de s'unir définitivement. Leur nouveau nom est l'Entente musicale Domdidier-Dompierre-Russy.

Ce nouveau regroupement devient membre de l'AFJM. L'Assemblée accepte cette fusion et cette nouvelle affiliation à l'AFJM à l'unanimité.

Le nombre de sociétés affiliées à l'Association Cantonale est donc de 85 sections.

11. Fête cantonale

La 20ème fête cantonale a eu lieu en juin 2016 à Broc.

L'AFJM cherche activement à fixer d'autres fêtes cantonales. Le comité de l'AFJM aimerait bien avoir une fête cantonale des jeunes musiciens en 2023, année du 50ème de notre association.

Toutes les informations utiles à l'organisation d'une telle fête ainsi que le règlement de fête se trouvent sur notre site internet. Dans le sondage aux sociétés, plusieurs sociétés sont ouvertes à la discussion pour 2021 ou 2022. M. le Président prendra contact avec ces différentes sociétés.

12. Rencontres musicales : Bulle 2020

Les 10èmes rencontres musicales auront lieu à Bulle en 2020. M. le Président cède la parole au président d'organisation de ces prochaines rencontres, M. Stéphane Betticher.

La date des 10èmes rencontres musicales est déjà fixée au samedi 13 juin 2020.

M. le Président remercie la Société de Musique de la Ville de Bulle, leurs cadets ainsi que leur comité d'organisation pour la mise sur pied de ces rencontres.

13. Camps musicaux du Nouvel An et de Pâques 2020

Le 13^{ème} camp pour les jeunes musiciens âgés de 18 à 22 ans aura lieu du 27 au 30 décembre, avec comme invité, le célèbre compositeur fribourgeois Etienne Crausaz.

C'était l'occasion pour l'AFJM de clôturer cette année consacrée aux cuivres graves au niveau Suisse par la venue du compositeur de la pièce « A Low Brass Fantasy » spécialement composée à cet effet. Les jeunes musiciens auront l'occasion de la jouer lors du concert final.

A ce jour, il y a 105 inscrits.

Le concert final se déroulera le lundi 30 décembre 2019 à 19h30, dans la Halle triple à côté du Bicubic.

Le 42^{ème} camp musical de Pâques se déroulera quant à lui du 14 au 17 avril 2020. M. le président rappelle le délai d'inscription fixé au 30 novembre 2019. Le formulaire d'inscription se trouve sur le site internet.

Les tests auront lieu le samedi 22 février 2020. Les jeunes concernés recevront personnellement une convocation avec l'heure et le lieu du test. Le nom de l'invité sera dévoilé une fois les tests terminés.

Le concert final du camp de Pâques sera organisé par l'Ensemble Instrumental du CO de la Gruyère en collaboration avec la fanfare l'Edelweiss de Charmey. Il aura lieu le vendredi 17 avril 2020 à 20h00 à la Salle CO2.

Par les bons résultats des comptes et les subventions Jeunesse et Musique, l'AFJM a décidé de maintenir sa participation financière à hauteur de CHF 1'250.- pour les concerts des camps de Pâques et CHF 750.- pour Nouvel An. Ces montants ne sont valables que si la demande J+M est acceptée. En cas de réponse négative, les montants de CHF 1'000.- pour Pâques et CHF 500.- pour Nouvel An restent inchangés.

De plus, des contrats spéciaux sont établis avec les Sociétés de Musique qui organisent les concerts dans la salle CO2 à la Tour-de-Trême ainsi que depuis l'année passée au Bicubic à Romont.

M. le Président remercie également le soutien financier des fidèles sponsors dont les principaux sont les suivants :

- Banque Cantonale de Fribourg
- Loterie Romande
- Société Cantonale des Musiques Fribourgeoises
- Association des Musiciens Vétérans Fribourgeois
- Girons de musique du canton de Fribourg
- Association Suisse des Musiques

M. le président donne la parole au président du grand conseil fribourgeois, M. Roland Mesot.

14. Autres activités AFJM

14a. Groupe de travail « Workshop »

En automne 2018, un groupe de travail réunissant 4 personnes, deux représentants la SCMF ainsi que deux pour l'AFJM, a été formé dans le but de proposer des aides et un soutien aux musiciens, directeurs et autres membres de notre canton.

Les deux 1^{ers} workshops se sont déroulés cette année.

Tout d'abord le 24 août avec « une saison musicale bien organisée » animé par Hervé Grélat. Un premier succès qui a déjà ravi les organisateurs puisque plus de 30 personnes ont participé à celui-ci. Les retours ne sont que positifs.

Le but était d'avoir quelques outils pour préparer au mieux la nouvelle saison, connaître les attentes des musiciens, les objectifs de l'ensemble, gérer au mieux le temps à disposition et transmettre l'envie et la motivation de progresser.

La 2^{ème} journée a eu lieu samedi 9 novembre sous le thème « En avant, marche ! ». Là aussi, un succès considérable puisque près de 35 participants ont répondu présents.

Le thème principal était surtout la méthode de travail avec un ensemble pour faire évoluer les musiciens dans ce domaine qu'est la musique de parade. Les différents points des règlements ainsi que la vision et critères des experts ont aussi été amenés.

Pour la saison à venir, le groupe de travail prévoit d'organiser deux nouveaux workshops. Différents thèmes ont été proposés. Tous ces workshops sont gratuits pour les membres de l'AFJM et/ou de la SCMF.

14b. Groupe de travail « insertion des jeunes »

Ce groupe est composé à ce jour de 9 personnes, entourés d'un spécialiste en la matière, Pierre-François Coen, personne très active dans le monde de la musique.

Un sondage est ouvert depuis 1 mois et le restera jusqu'à la fin mai 2020. Toutes les informations se trouvent sur les flyers disposés sur les tables. Pour participer au sondage, il suffit de scanner le QR code en bas du flyer ou de passer par le lien internet qui se trouve sur les sites internet de l'AFJM ou de la SCMF.

L'objectif est d'atteindre les 400 réponses pour avoir un panel représentatif des jeunes musiciens du canton.

Les prochaines échéances pour ce groupe sont les suivantes :

- Possibilités de répondre au questionnaire jusqu'à fin mai 2020
- Analyse des réponses jusqu'en septembre 2020 par M. Pierre-François Coen
- Traitement des résultats par l'AFJM et la SCMF ainsi que propositions et pistes pour l'avenir d'ici la fin 2020

14c. Jeunesse et Musique

L'AFJM a reçu pour plus de CHF 14'000 de subvention J+M. M. le président rappelle à chaque société de profiter de ce programme de la Confédération.

15. Démissions et élections de membres du Comité et constitution de la Commission de musique

Aline Corpataux, notre caissière, a annoncé sa démission après plus de 11 années passées à gérer les comptes de l'AFJM. L'AFJM propose de nommer Emilie Cassard. L'Assemblée ne présente aucun autre nom pour succéder à la place d'Aline. La proposition de l'AFJM est donc acceptée à l'unanimité. Emilie Cassard est ainsi nommée caissière de l'AFJM.

La situation du Comité est la suivante : Fabien Gavillet, Président du Comité, Laetitia Reynaud, Vice-présidente du Comité, Lauriane Kolly, Secrétaire, Emilie Cassard, Caissière, Delphine Maradan, Membre, Pauline Nussbaumer, Membre.

Au niveau de la Commission de Musique, il n'y a pas de démission. Cependant, afin de remplacer le départ de Théo Schmitt de l'année dernière, l'AFJM propose de nommer Charlotte Buisson-Rieux.

La situation de la Commission de Musique est la suivante : Matthias Schwaller, Président de la Commission de Musique, Christophe Broillet, Vice-président de la Commission de Musique, Sébastien Bard, Secrétaire, Charlotte Buisson-Rieux, Membre, Aymeric Pasquier, Membre et responsable percussion, Thibault Roubaty, Membre et responsable tambours.

16. Nomination de membres d'honneur

Le Comité propose tout naturellement de nommer Mme Aline Corpataux, caissière de l'AFJM depuis de 11 nombreuses années comme membre d'honneur.

Le Comité propose également de nommer Laura Crausaz et Mathias Jaquier, moniteurs lors des camps depuis de longues années.

L'Assemblée accepte ces propositions par applaudissement.

17. Propositions des membres

Le Comité n'a reçu aucune proposition écrite des membres.

18. Divers

L'AFJM dispose d'une liste récapitulative de différentes charges et participation financières pour les sociétés membres. Toutes les charges financières pour les sociétés ainsi que les soutiens de l'AFJM à l'organisation d'une assemblée, d'une fête cantonale, des rencontres ou encore des camps de l'AFJM y sont répertoriés.

Cette liste est disponible sur notre site internet.

M. le Président rappelle également la recherche de surveillants de nuit pour les camps.

M. le Président lève l'Assemblée à 15h33.

Cousset, le 16 novembre 2019

La secrétaire PV
Delphine Maradan